



## LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME et INDEPENDANT S3I

### Négociations : Télétravail

**Concernant SSG**, un avenant à l'accord du 20/09/2018, intégrant une clause pour le télétravail Exceptionnel a été signé au mois d'**Octobre 2020**. Cet accord prévoit seulement une augmentation de la prime mensuelle (passage de 10 à 15€ mensuel), **PAS de jour de télétravail** en plus. Le seul « plus », **mais qui n'en est pas un**, est le financement de matériel à hauteur de 50% et plafonné à 150 €.

Quoi de plus que ce qui est prévu par l'administration fiscale ? Rien et même encore moins puisque l'URSSAF permet le versement d'une compensation de 10€ / mois / jour télétravaillé dans la semaine :

1 jour de télétravail / semaine : 10 € par mois - 3 jours de télétravail par semaine : 30 € par mois , .....

Combien dans cet avenant ? 15€ quelque soit le nombre de jour télétravaillé dans la semaine.

**Attention à ne pas vous faire bernier par certaines organisations syndicales qui vous feront croire à une avancée sociale !!!!**

**Cyril MALARGE** avait dit lors du Live Event de Juin 2020 que ni les aspects financiers, ni le nombre de jours NE devaient être les principaux aspects d'une négociation sur le télétravail.

**A vous de vous faire une idée sur l'Organisation Syndicale qui a voté cet avenant !**

Nos revendications reposaient sur une étude à livre ouvert entre le coût réel pour le salarié (local domicile compris), et le coût entreprise et ses gains. **S3I** n'a pas encore, à date, été entendu. Nous sommes en cours de chiffrage des réels coûts et économies qui détermineront les indemnités NECESSAIRES ET SUFFISANTES.

**Concernant I2S**, Le chantier se poursuit autour du télétravail. La direction nous a convoqué le 13 Novembre pour travailler sur le prochain accord qui devrait aboutir en 2021. **S3I** a toujours indiqué qu'une négociation autour du télétravail devait se faire sous plusieurs angles :

- Revoir le volet Financier et adapter les indemnités au plus juste par rapport aux contraintes que le télétravail génère.
- Revoir l'organisation du travail tant sur le plan du nombre de jours télétravaillés, que sur l'utilisation des nouvelles technologies mais aussi sur la qualité de vie au travail vs qualité de vie personnelle.
- Réflexion sur la logistique.
- Prise en compte des usages dans le travail.

**Nous vous tiendrons informés sur l'évolution de ce chantier et des vraies avancées sociales qui en découleront.**





## LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME et INDEPENDANT S3I

### Négociations : Accord sur la Participation chez Sopra Steria I2S

Sopra Steria I2S a réussi, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis sa création post acquisition de STERIA par SOPRA, à obtenir une RSP (Réserve Spéciale de Participation) de 307 k€. A cette occasion et sous l'impulsion de **S3I** (comme nous vous l'annonçons dans notre information mensuelle de Juillet 2020), une négociation concernant un accord sur la participation a été lancée.

Après deux réunions de négociation qui se sont tenues en Juillet puis en Octobre, la direction est revenue vers les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise (S3I étant le 2<sup>ème</sup> syndicat chez I2S) et nous a proposé un accord, d'une durée de 3 ans, qui reprenait les propositions faites par S3I et notamment :

- Un montant de la prime uniforme quelque soit le niveau de salaire (à conditions de travail équivalentes) **privilégiant** alors les bas salaires plutôt que les hauts salaires comme stipulé dans la loi. **Ceux qui devaient toucher plus auront moins et ceux qui devaient avoir moins (les plus bas salaires de l'entreprise) auront plus. Une mesure plus juste pour tous !!!!**
- Un rappel de la clause d'ancienneté de 3 mois pour tout bénéficiaire.

**La direction a suivi nos revendications.**

**Espérons que toutes les autres organisations syndicales suivront S3I.**



Le gros « chantier » de l'intégration de SODIFRANCE au 01/04/2021 dans le Groupe a débuté. 109 salariés seront intégrés chez I2S et 940 chez SSG. Les CSE SSG et I2S commencent à être informés et vont être consultés pour avis. La vigilance de S3i va déjà porter sur le « bon accueil » des salariés de SODIFRANCE afin qu'ils ne perdent rien et surtout que leur futur changement de rattachement administratif n'entraîne pas des mutations géographiques inacceptables. Le CSE Central a voté une expertise très importante sur le sujet.



Même si la situation de l'emploi et de la diminution des IC s'est apparemment améliorée depuis le début de la crise sanitaire, l'employabilité des salariés CIMPA chez I2S tarde un peu, à ce jour seuls 10 salariés ont trouvé une mission sur les 35 prévus par la DG pour I2S et quelques dizaines de salariés sur une petite centaine chez SSG.

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet :  
<http://www.s3i-france.com>

Abonnez vous à notre Newsletter :  
<http://www.s3i-france.com/nous-contacter>  
Pour nous contacter : [contact@s3i-france.com](mailto:contact@s3i-france.com)



**LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME et INDEPENDANT S3I**



**COVID 19 : Mesures sanitaires & Télétravail**

Comme vous pouvez le suivre sur notre site Internet, la COVID a bouleversé nos habitudes personnelles et professionnelles depuis près de 8 mois.

Vos élu(e)s S3I présent(e)s en CSSCT-I2S font un travail extraordinaire (comme l'a rappelé notamment JM SOUCHU lors du Live Event du 05.10.2020 en parlant des organisations syndicales) sur les nombreux protocoles sanitaires en apportant des améliorations significatives.

Vos élu(e)s S3I vous rappellent que le **télétravail redevient en cette nouvelle période de confinement LA REGLE**. Tout refus de télétravail doit être motivé au risque d'être sanctionné.

Sauf raison de service, le Télétravail est redevenu la règle pour TOUS !

Pour certains membres de la CFDT, de SOLIDAIRES TRANSPARENTS, le télétravail est la règle depuis longtemps ... pas depuis 15 jours, mais depuis 5 ans voire plus, et bien souvent plus télé que travail. Ils sont solidaires des risques que vous prenez sur sites mais..... de loin.....et au chaud.



Chez **S3I** nous sommes toujours là, à vos côtés. Vous pouvez nous interpeler, nous questionner, nous sommes là.

**FAITES CONFIANCE A S3I, TOUJOURS A VOS COTES MEME SUR LE TERRAIN**

Région Ile de France			Région Hauts de France		
Thierry OLIVIER	Meudon	07.88.98.25.86	Michel BUDZICH	Lille	06.85.18.26.54
Belkacem BELBAHI	Meudon	06.40.77.29.01	Cédric FRANCOIS	Lille	06.82.67.37.49
Jean-Christophe LEJEUNE	Meudon	06.72.25.37.20			
Jean-Pierre BATTISTI	Meudon	06.14.17.32.24			
Noor EBRAHIM	Meudon				
Région Rhône-Alpes - Auvergne			Région Provence Alpes Côte d'Azur		
Elodie BENIGAUD	Roanne		Marc DUMONT	Sophia	06.88.88.13.50
Xavier PERRIN	Roanne		Marta MASTERNAK	Sophia	
Sylvain PERNAUD	Lyon	07.55.63.25.08	Karim KESSACI	Sophia	06.58.48.60.00
Mohammed BOUTCHICH	Lyon	06.69.55.32.25	Patrick VERBAEYS	Aix	06.64.12.44.32
Sylvain PELIZZONI	Lyon		Mireille DELANNOY	Aix	
Région Pays de la Loire			Région Occitanie		
Yann JAFRELOT	Nantes	06.14.42.75.02	Alain MARTINEZ	Toulouse	06.87.07.99.23

**Il y a informations syndicales et informations syndicales. A la CFDT, on est dans le détail et la précision.**

La 2<sup>ème</sup> vague, c'est le même chose que la 1<sup>ère</sup>. Sauf qu'elle arrive après.

**Venez plutôt faire un tour chez S3I**  
<https://www.s3i-france.com>



LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME et INDEPENDANT S3I

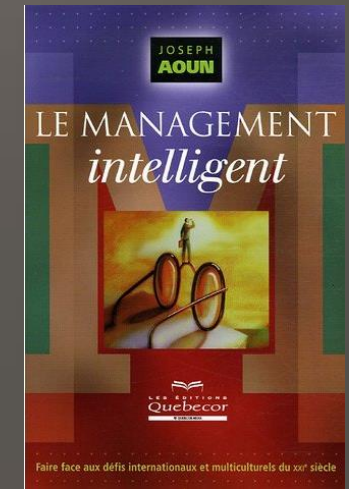
**CONGES et Crise Sanitaire, Cyber Attaque**  
*(C'est le manager et son management qui crée l'adhésion ... ou pas)*

Nous avons tous reçu un message de la part de la direction nous demandant de respecter la recommandation d'avoir un solde de 6 jours de CP à la fin de l'année. Tout comme cet été, **S3I** dénonçait les pratiques de **certains managers**.

On pourrait comprendre que, pour des raisons de service, certains managers vous demande de :

- Poser vos RTTH non consommés avant le 15/10/2020.
- Poser un maximum de congés payés avant le 31/12/2020.

Sachez que rien ne vous y oblige. Vous êtes libres de pouvoir utiliser **en responsabilités** et comme vous le souhaitez, vos jours de congés, pont mobile, RTT, ..... N'oubliez seulement pas de poser vos RTTH/S restants avant le 31/12/2020 sinon ils seront perdus.



Bravo à Joe BIDEN !  
**S3I** vous félicite.



Et il y a ceux qui acceptent le résultat des élections quel qu'en soit le résultat par respect pour les votant(e).

**Elections CSE SOPRA STERIA - 2019 :**  
**Le syndrome TRUMP affectant CFDT-Solidaires**

Chez Sopra Steria, nous avons aussi des excité(e)s chez Solidaires et à la CFDT qui contestent nos élections de 2019. On aurait beau compter .... recompter et recompter comme lors des dernières élections américaines, ils ont plongé et/ou perdu leur représentativité dans l'UES.

La volonté d'annulation de vos élections n'est dictée que par leur ego, leur prépotence, et leur volonté de courir après des mandats supplémentaires (en les cumulant) et des heures de délégations opportunes ....

Reconnaitre sa défaite sans remettre en cause le vote de tous les salarié(e)s et chercher l'unité pour une défense réelle et censée des salariés : tel devrait être leurs objectifs.

Au tribunal de Justice de Paris, les juges en décideront.

**Prochaine audience de plaidoirie :**  
**le 08 Décembre 2020**

Tout comme dans certains pays, il y a ceux qui contestent les élections sans motif légitime, parce qu'ils refusent de voir la vérité, non conforme à leur espérance, sortie des urnes.

